Envoyé en préfecture le 09/06/2022

Recu en préfecture le 09/06/2022

Affiché le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT DES ECOLES DE 10 : 064-200064160-20220602-2022_C2-DE

L'an deux mille vingt-deux, le deux juin, les membres du Comité syndical se sont réunis à Taron sous la présidence de Mme Michèle PLANTE.

Nombre de délégués	21
En exercice	21
Présents	17
Dont suppléants	0
Dont représentés	0
Votants	17
Dont pour	17
Dont contre	0
Dont abstention	0

Membres présents :

Mme AMARE Mélanie, Mme BITAILLOU Françoise, M. COUET-LANNES Patrick, M. DARBO Nicolas, Mme DUFRECHE Marie-Hélène, Mme DUPLANTIE Marie-Claude, M. GUIRAUT Jean, M. LABROSSE Pierre, Mme LARROUDE Jacqueline, Mme MAILLE Julie, Mme MAILLOT Marie-Christine, M. MICHEL Dominique, Mme PLANTE Michèle, Mme POUBLAN FAIXO Sandra, Mme RODRIGUES Catherine, Mme UCHAN Samantha, Mme VOEGELI Noémie.

Etaient excusés :

M. CANIZARES Yann, Mme FERRANDO Chantal, M. LESCOLLE Grégory, Mme LORENZETTO-MARTINEZ Stéphanie,

Secrétaire de séance : Mme MAILLOT Marie-Christine

N°2022-C2 – FINANCES – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES POUR LE SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT DE L'ESPACE JEUNES – ANNEE 2022

RAPPORT

Mme la Présidente précise au Comité que dans le cadre de sa politique d'attribution des subventions, la Communauté de communes des Luys en Béarn subordonne son concours financier à la réalisation d'objectifs spécifiques et à un certain engagement des structures pour des actions en faveur des jeunes du territoire.

Dans le cadre de sa politique jeunesse, la Communauté de communes des Luys en Béarn s'appuie sur l'Espace Jeunes de Garlin, lieu du territoire où les jeunes sont accueillis, écoutés et accompagnés notamment sur des projets collectifs. L'espace jeunes fonctionne à la fois sur le temps extrascolaire mais également sur le temps périscolaire où il développe un travail avec les jeunes autour des problématiques de prévention. Pour soutenir le Syndicat des écoles dans cette mission, la Communauté de communes des Luys en Béarn lui attribue une subvention d'un montant de 7 500 € pour l'année 2022.

Mme la Présidente sollicite ainsi l'accord du comité syndical pour la signature d'une convention avec la Communauté de communes des Luys en Béarn permettant de formaliser l'attribution de cette subvention pour l'année 2022.

DECISION

Le Comité Syndical ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

AUTORISE Mme la Présidente à signer avec la Communauté de communes des Luys en Béarn la convention telle que jointe en annexe relative à l'attribution d'une subvention pour le soutien au fonctionnement de l'espace jeunes au titre de l'année 2022

AUTORISE Mme la Présidente à signer tout autre document s'y rapportant

Ainsi délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme, La Présidente,

Michèle PLANTE

SYNDICAT DES ÉCOLES DE LA RÉGION DE GARLIN 64330 GARLIN

Page 1 sur 1